

Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format>
ion-continue

Durée : 2 jours

Lieu : voir site ENSV (calendrier)

Public :

- Agents des services vétérinaires, santé animale préférentiellement,
- Agents des organismes interprofessionnels et des collectivités territoriales concernés.

Organismes pressentis pour intervenir :

Référent national Salmonelles en aviculture.

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Inscriptions :

ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco@vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 550 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation.

Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture.

Filière avicole – maîtrise du risque salmonelles : échanges de pratiques et perfectionnement

Contexte :

L'incidence des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) causées par *Salmonella Typhimurium* et surtout *Salmonella Enteritidis*, suite en particulier à la consommation d'œufs et d'ovoproduits, met en évidence l'importance hygiénique de la contamination des filières avicoles, notamment la filière ponte, par ces bactéries.

En amont de la filière, ce problème sanitaire a justifié l'organisation, en Europe d'une lutte contre ces maladies animales et notamment l'introduction en France des infections à *Salmonella Typhimurium* et à *Salmonella Enteritidis* dans l'espèce *Gallus gallus* dans la nomenclature des dangers sanitaires de première catégorie ainsi que la mise en œuvre d'un plan de lutte piloté par les services vétérinaires, qui nécessite une connaissance de bases des techniques d'élevage. La charte sanitaire est un dispositif original mis en place en France qui conditionne en partie les indemnités financières des reproducteurs et des pondeuses au respect de bonnes pratiques. L'harmonisation de l'inspection et des décisions administratives en la matière nécessite un étalonnage régulier des agents.

Objectif général :

Améliorer l'efficacité de la gestion du risque salmonelle dans la filière avicole.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les méthodes nationales en vigueur dans le domaine des « Salmonelles en élevage » ;
- Savoir appliquer les méthodes d'inspection des sous domaines des « Salmonelles en élevage de dindes » et des « Salmonelles en élevage de volailles » ;
- Savoir rédiger des constats de non-conformité et leur attribuer la notation adéquate ;
- Savoir préparer ses contrôles pour prélèvements officiels et consolider les connaissances quant à leur réalisation.

Contenu :

- Rappels réglementaires ;
- Rappels sur l'inspection ;
- Exercices pratiques.

Méthodes pédagogiques : exposés, échanges de pratiques.

Pré-requis :

Lecture préalable de la réglementation relative à la lutte contre les infections à salmonella (arrêtés ministériels du 26 février 2008), à l'hygiène de la production d'œufs, d'ovoproduits et de viandes de volailles.